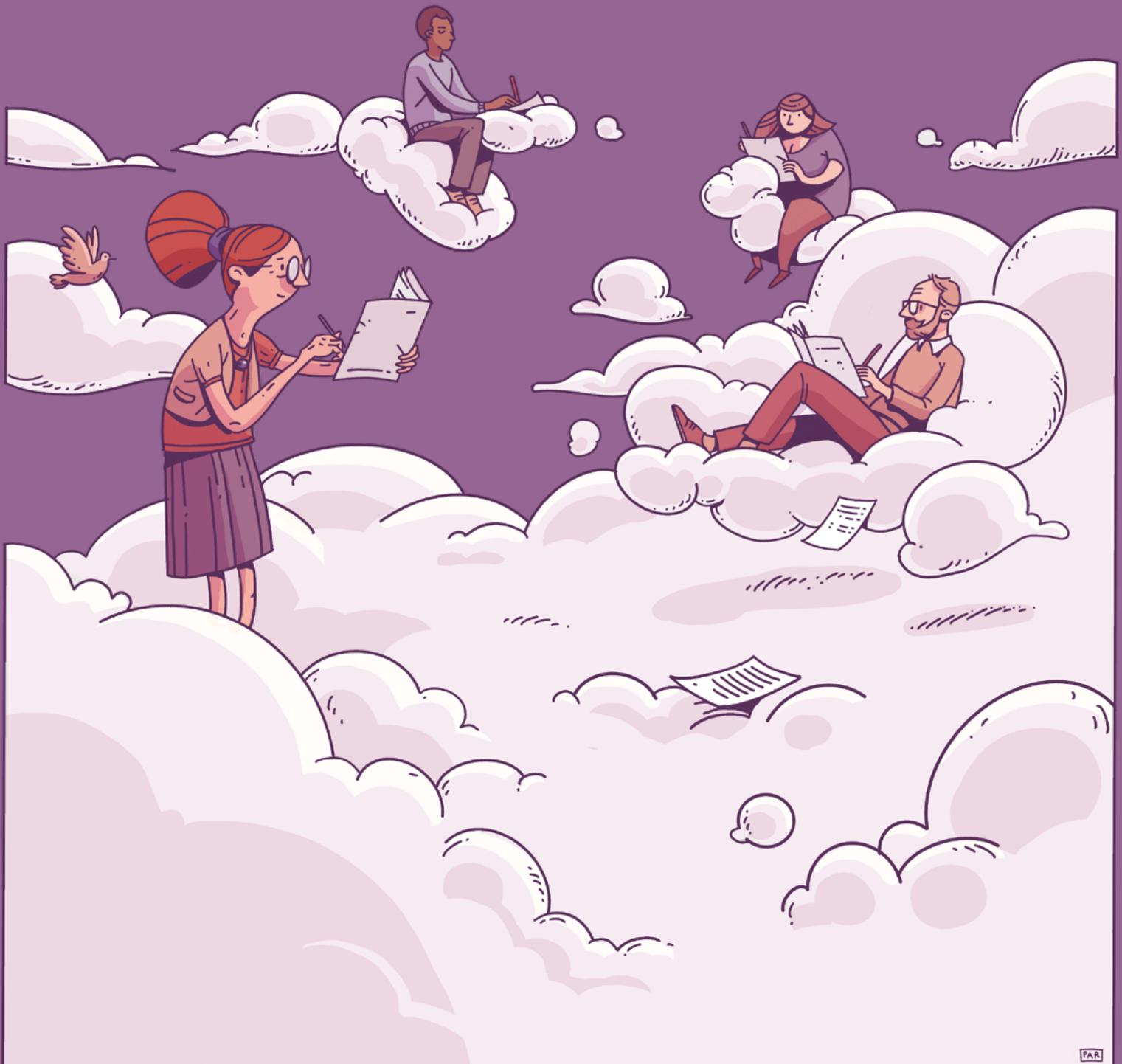


# MES DERNIERS SOUHAITS



Genève,  
ville sociale et solidaire

[www.geneve.ch](http://www.geneve.ch)



# TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
<b>1. DONNÉES PERSONNELLES ET INFORMATIONS ADMINISTRATIVES</b>	<b>7</b>
Directives médicales anticipées et don d'organes	8
Personnes et institutions à contacter	9
Données personnelles	10
Données 2.0	14
Emplacements des papiers importants	15
Animal de compagnie	16
<b>2. ORGANISATION DES OBSÈQUES</b>	<b>17</b>
Entreprise de pompes funèbres	18
Mode de sépulture	19
Préparation et présentation du corps	21
Cérémonie	22
Confession religieuse	22
Contact paroisse et officiant-e	22
Type de cérémonie	23
Lieu de cérémonie	23
Musique	23
Lectures	24
Parcours de vie	24
Autres souhaits	24
Collation	25
Avis de décès, faire-part et remerciements	26
Avis de décès	26
Faire-part de décès	26
Remerciements	26
<b>3. NOTES PERSONNELLES</b>	<b>27</b>
<b>4. ANNEXES</b>	<b>31</b>
Feuille de route pour les proches	32
Contacts utiles	36
Glossaire	37

Je suis debout au bord de la plage  
Un voilier passe dans la brise du matin  
et part vers l'océan.

Il est la beauté et la vie. Je le regarde  
jusqu'à ce qu'il disparaisse à l'horizon.

Quelqu'un à mon côté dit : « Il est parti » Parti vers où ?

Parti de mon regard, c'est tout.

Son mât est toujours aussi haut.

Sa coque a toujours la force de porter  
sa charge humaine.

Sa disparition totale de ma vue est en moi, pas en lui.

Et au moment où quelqu'un auprès de moi dit :

« Il est parti »

Il y en a d'autres qui, le voyant poindre à l'horizon  
et venir vers eux,

s'exclament avec joie : « Le voilà ».

C'est cela la mort.

Poème attribué à William Blake (1757 – 1827)  
Poète, graveur et artiste peintre britannique

# INTRODUCTION

Penser à sa propre mort, à ce qui se passera après, n'est pas une chose facile que l'on entreprend volontiers. Et puis, il y a celles et ceux qui restent après notre départ, confronté-e-s à la fois à la douleur du deuil et parfois démunie-e-s face aux nombreuses décisions et multiples démarches à entreprendre.

Ce livret est là pour vous aider, pour permettre d'exprimer vos souhaits en lien avec votre décès et faciliter les décisions que vos proches devront prendre.

Si vous désirez contracter une prévoyance funéraire, vous pouvez vous adresser à une des entreprises qui figure dans la partie « Contacts utiles ».

A la fin de ce livret, vous trouverez une pochette avec rabat dans laquelle vous pourrez glisser des photos, une clé USB, des textes, ou tout autre document utile que vous souhaitez mettre à disposition de vos proches.

N'hésitez pas à contacter le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire de la Ville de Genève pour toute question concernant ce livret ou si vous souhaitez prendre un rendez-vous pour vous aider dans ces démarches.

- Conservez ce livret dans un endroit discret mais accessible facilement.
- Informez vos proches de votre démarche et de l'emplacement où vous l'avez rangé.
- Vous pouvez également leur remettre une copie.
- Pour les couples, il est conseillé que chacun des partenaires remplisse son propre livret.
- Vous pouvez modifier ou détruire ces souhaits à tout moment. En cas de modification, vous devez mentionner la nouvelle date sur le livret et signer à nouveau.

Ce livret concerne les souhaits en cas de décès. Son contenu ne constitue pas une prévoyance funéraire auprès du Service des pompes funèbres, cimetière et crématoire de la Ville de Genève.

Ce document est fourni à titre informatif, dans le but de vous aider vous et vos proches. Le Service des pompes funèbres ne peut être tenu responsable de son contenu et de la réalisation des souhaits.

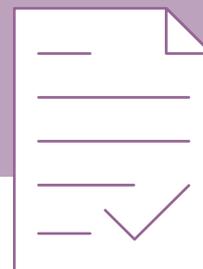
Pour toutes questions relatives à l'élaboration de directives médicales anticipées, à la rédaction d'un testament ou aux droits de succession vous pouvez vous adresser à une des institutions qui figure dans la partie « Contacts utiles ».



J'atteste avoir rempli ce Livret alors que j'étais en toute possession de mes capacités mentales et intellectuelles et en toute liberté.

Fait le, ..... à .....

Signature .....



# 1. DONNÉES PERSONNELLES ET INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

# DIRECTIVES MÉDICALES ANTICIPÉES

J'ai rédigé des directives médicales anticipées

Je les ai confiées à :

Nom et prénom ..... Tél. ....

Adresse ..... E-mail .....

.....

## DON D'ORGANES

Je suis inscrit-e au Registre national du don d'organes

Le Registre national du don d'organes vous permet d'enregistrer votre décision **pour ou contre** un don d'organes et/ou de tissus en vue d'une transplantation après votre décès.

Pour des informations et des conseils sur la rédaction de directives médicales anticipées, sur le don d'organes ou du corps à la science, vous pouvez contacter un des organismes qui figure dans la partie « Contacts utiles ».



# DONNÉES PERSONNELLES

Nom ..... Date de naissance .....

Prénom ..... Nationalité .....

Adresse ..... État-civil .....

..... Lieu / Commune d'origine .....

# INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Numéro AVS .....

Employeur (s) .....

.....

Banque(s) ..... N° de compte(s) .....

.....

.....

.....

**J'ai donné une procuration à la personne suivante :**

Nom et prénom ..... Tél. ....

Adresse ..... E-mail .....

.....





Assurance maladie ..... N° de police .....  
Assurance accident ..... N° de police .....  
Assurance(s) complémentaire(s) ..... N° de police .....  
..... N° de police .....  
..... N° de police .....  
..... N° de police .....

Caisse de compensation AVS .....  
Caisse de pension .....  
Autre(s) rente(s) .....  
.....  
.....  
.....

Assurance(s) vie ..... N° de police .....  
..... N° de police .....  
..... N° de police .....

Tutelle / Curatelle     oui     non

Nom et coordonnées de la personne référente .....  
.....  
.....  
.....

Assurance responsabilité civile ..... N° de police .....  
Assurance ménage / mobilière ..... N° de police .....  
Assurance juridique ..... N° de police .....  
Autre(s) assurance(s) ..... N° de police .....

Régie immobilière .....

Fournisseur téléphone ..... N° de contrat .....

Fournisseur internet ..... N° de contrat .....

Fournisseur télévision ..... N° de contrat .....

Contrat électricité ..... N° de contrat .....

Autre(s)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



# EMPLACEMENTS DES PAPIERS IMPORTANTS

Papiers d'identité / Permis de séjour / Livret de famille / Passeport .....

.....

Contrats (assurances, bail, abonnements etc.) .....

.....

.....

Autres (par exemple contrat de mariage, etc.) .....

.....

.....

Testament  oui  non

Notaire ..... Adresse .....

Tél. ....

Je possède un coffre  oui  non

Nom de la banque ..... Lieu .....

Numéro .....



# ANIMAL DE COMPAGNIE

Nom de l'animal .....

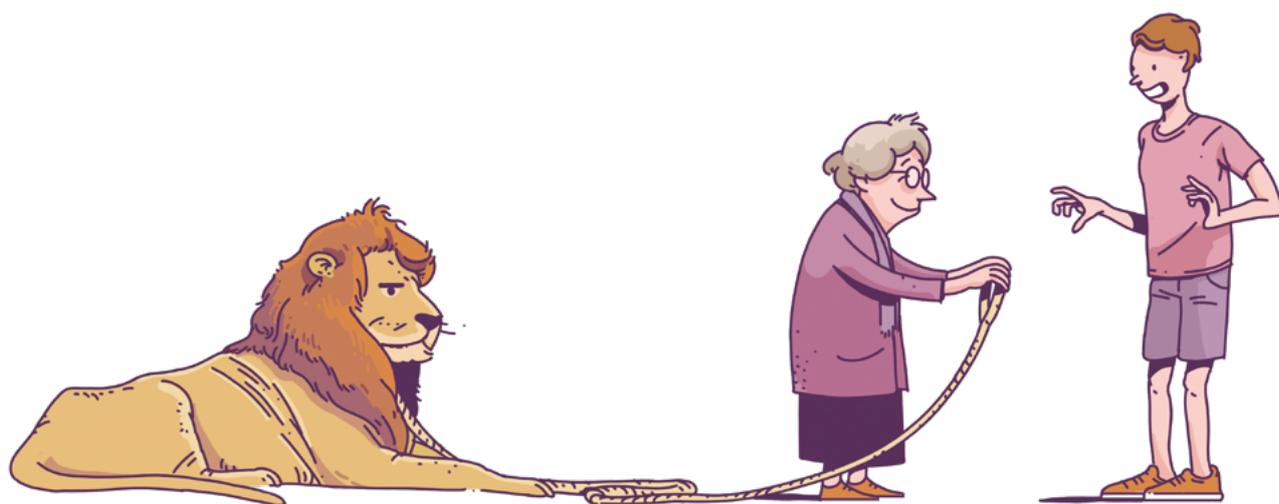
Espèce et race .....

Numéro de puce .....

Vétérinaire ..... Tél. ....

Adresse ..... E-mail .....

.....



Je souhaite confier mon animal à :

Nom et prénom ..... Tél. ....

Adresse ..... E-mail .....

.....

2.

# ORGANISATION DES OBSÈQUES

# ENTREPRISE DE POMPES FUNÈBRES

Je souhaite que les démarches et l'organisation de mes obsèques soient confiées à l'entreprise de pompes funèbres :

Nom de l'entreprise ..... Adresse .....

Tél. ....



Je suis Membre Flamme SPF Ville de Genève (indiquer le numéro de membre)

.....

J'ai conclu une Prévoyance Funéraire auprès de :

Nom de l'entreprise ..... Tél. ....

..... E-mail .....

Adresse ..... N° De Prévoyance .....

.....



**A**



**B**



**C**

# MODE DE SÉPULTURE

## INHUMATION

**Je souhaite être inhumé-e**

### Au cimetière

Dans une tombe à la ligne  Dans une concession

Dans le caveau familial .....

Dans la concession que j'ai réservée, conformément au contrat .....

Cimetière ..... Adresse .....

Commune .....

Emplacement .....

### Choix du cercueil

Cercueil traditionnel  Cercueil écologique

Souhaits particuliers pour le cercueil (ex. couleur, essence du bois...) .....

.....

.....

### Choix d'une ornementation

Plaque (inscription souhaitée) .....

Monument / Stèle

Épitaphe .....

Autre souhait .....

**Je laisse mes proches décider**

# INCINÉRATION

- Je souhaite être incinéré-e
- Je souhaite que mes cendres soient placées dans une urne

## Choix de l'urne

- Urne en terre cuite
- Urne en métal
- Urne en bois
- Urne biodégradable

Souhaits particuliers pour l'urne (ex. couleur...) .....

- Je souhaite que l'urne soit gravée .....

## Je souhaite que l'urne contenant mes cendres soit déposée :

- Dans une tombe à la ligne
- Au columbarium
- Dans une concession
- Dans le caveau familial .....

- Remise à :

Nom et prénom .....

Tél. .... Adresse .....

E-mail .....

- Dans la concession que j'ai réservée, conformément au contrat .....

Cimetière ..... Adresse .....

Commune .....

Emplacement .....

## Choix d'une ornementation

- Plaque (inscription souhaitée) .....
- Monument / Stèle
- Épitaphe .....
- Autre souhait .....

- Je souhaite que mes cendres soient dispersées au Jardin du Souvenir
- Je souhaite que mes cendres soient dispersées .....
- Je laisse mes proches décider

# PRÉPARATION ET PRÉSENTATION DU CORPS

Je souhaite que mon corps soit préparé selon le rite / rituel suivant :

.....  
.....  
.....  
.....

Souhaits particuliers pour l'habillage :

.....  
.....  
.....  
.....

- Je ne souhaite pas être visible et demande à ce que le cercueil soit fermé
- Je ne souhaite pas que mon corps soit présenté
- Je souhaite que mon corps soit présenté de la manière suivante :

.....  
.....  
.....  
.....

Je laisse mes proches décider

Je souhaite un livret de condoléances

Je souhaite des fleurs / couronnes

Je souhaite qu'à la place de fleurs, un don soit fait en faveur de l'organisation suivante :

Nom ..... Adresse .....

Personne de contact .....

Tél. .... E-mail .....

# CÉRÉMONIE

## CONFESSION RELIGIEUSE

**Je suis :**

- |   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Catholique romain-e    | <input type="checkbox"/> Juif-ive   |
| <input type="checkbox"/> Catholique chrétien-ne | <input type="checkbox"/> Musulman-e |
| <input type="checkbox"/> Protestant-e           | <input type="checkbox"/> Athé-e     |
| <input type="checkbox"/> Autre religion .....   |                                     |

## CONTACT PAROISSE ET OFFICIAINT-E

Paroisse ..... Adresse .....

Officiant-e .....  
Tél. .... E-mail .....



## TYPE DE CÉRÉMONIE

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Culte                 | <input type="checkbox"/> Officiant-e sur tombe/columbarium |
| <input type="checkbox"/> Messe                 | <input type="checkbox"/> Recueillement sur tombe           |
| <input type="checkbox"/> Absoute               | <input type="checkbox"/> Service funèbre laïc              |
| <input type="checkbox"/> Recueillement musical | <input type="checkbox"/> Aucune cérémonie                  |
| <input type="checkbox"/> Autre souhait .....   | <input type="checkbox"/> Je laisse mes proches décider     |

### Je souhaite :

- Des obsèques ouvertes à toutes et à tous
- Des obsèques dans l'intimité de mes proches et de mes amis
- Je laisse mes proches décider

## LIEU DE CÉRÉMONIE

### Je souhaite que la cérémonie se déroule dans le lieu suivant :

Nom du lieu ..... Adresse .....

Personne de contact .....  
Tél. .... E-mail .....

- Je laisse mes proches décider

## MUSIQUE

- Je souhaite un-e organiste
- Je joins un support USB avec les musiques à la fin de ce livret  
(l'insérer dans la pochette prévue à cet effet)
- Je ne souhaite pas de musique
- Je souhaite les morceaux suivants

.....  
.....  
.....  
.....

- Je laisse mes proches décider

## LECTURES

- Je souhaite que les textes suivants soient lus :

.....  
.....  
.....  
.....

- Je laisse mes proches décider

## PARCOURS DE VIE

- Je souhaite que mon parcours de vie soit évoqué  
Ci-dessous des moments et des anecdotes importants pour moi :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- Je souhaite que la personne suivante prenne la parole :

Nom et prénom .....

Adresse ..... Tél. ....

.....

- Je ne souhaite pas que mon parcours de vie soit évoqué

- Je laisse mes proches décider

## AUTRE(S) SOUHAIT(S) POUR LA CÉRÉMONIE

.....  
.....  
.....  
.....

# COLLATION

**Je souhaite qu'une collation soit organisée**

Souhaits particuliers pour la collation :

.....

.....

.....

.....

**Je ne souhaite pas de collation**

**Je laisse mes proches décider**



# AVIS DE DÉCÈS, FAIRE-PART ET REMERCIEMENTS

## AVIS DE DÉCÈS

- J'ai préparé un projet d'avis de décès qui se trouve dans la pochette à la fin du livret
- Je souhaite que l'avis de décès paraisse dans les journaux suivants :  
.....  
.....
- Je ne souhaite pas qu'un avis de décès soit publié
- Je laisse mes proches décider

## FAIRE-PART DE DÉCÈS

- J'aimerais qu'un faire-part soit envoyé
- J'ai joint la liste des adresses
- Je ne souhaite pas de faire-part
- Je laisse mes proches décider

## REMERCIEMENTS

- Je laisse mes proches décider
- Souhaits particuliers  
.....  
.....

3.

NOTES

PERSONNELLES



A series of horizontal dotted lines for writing.

A series of horizontal dotted lines for writing.

# 4. ANNEXES

# FEUILLE DE ROUTE POUR LES PROCHES

Lors d'un décès, il est recommandé de **prendre rapidement contact avec le Service / l'Entreprise de pompes funèbres de votre choix**, pour vous accompagner dans toutes vos démarches.



## Démarches et formalités à accomplir suite à un décès

- Prendre contact avec les pompes funèbres**

- Certificat de décès**

En cas de décès à domicile, il est important de le faire constater immédiatement par un-e médecin qui établit un certificat de décès. En cas d'accident, avertir la police.

- Enregistrer le décès auprès de l'état civil**

Le décès d'un-e proche doit être déclaré dans les deux jours à l'Office de l'état civil de l'arrondissement du lieu du décès. Lors d'un décès dans un établissement hospitalier, un EMS ou une pension, c'est à l'établissement d'entreprendre les démarches de déclaration.

### Documents nécessaires

- Certificat de décès
- Livret de famille
- Permis de séjour ou d'établissement
- Pièce d'identité / passeport

### Documents complémentaires pour les étrangers

- Passeport
- Acte de naissance avec indication de l'origine
- Certificat de mariage (si applicable)

- Informers les proches et amis**

### **Organiser les obsèques**

- Choix de l'entreprise de pompes funèbres
- Choix du mode de sépulture
- Choix du lieu de sépulture
- Choix de l'habillement du / de la défunt-e
- Présentation du / de la défunt-e
- Contact avec l'officiant-e pour la cérémonie
- Choix de la date et du lieu de la cérémonie

Les funérailles doivent être organisées 48 heures, au moins, après le décès et uniquement après l'annonce du décès à l'Office de l'état civil.

### **Organiser la cérémonie**

- Musique
- Lectures
- Parcours de vie
- Diaporama photos
- Organiser la collation
- Fleurs
- Avis de décès
- Faire-part de décès
- Cartes de remerciements

### **Institutions et organismes à contacter rapidement après un décès**

Pour tout décès enregistré dans le canton de Genève, l'Office de l'état civil se charge de prévenir directement les institutions suivantes :

- Office cantonal de la population et des migrations
- Service des successions
- Service de la Justice de paix
- Centrale AVS
- Commune de domicile et d'origine
- Consulat

### Institutions à avertir

- La Poste
- Caisse de compensation AVS / AI
- Caisse-maladie
- Service des impôts / contributions publiques
- Employeur
- Régie immobilière
- Caisse de pension
- Assurance vie
- Autres assurances
- Banque(s)
- Fournisseur téléphone / internet / télévision
- Fournisseur électricité / gaz
  
- Formalités relatives à la succession**
  
- S'occuper des biens / effets personnels du-de la défunt-e**

### Formalités en cas de décès à l'étranger



Lorsqu'un citoyen ou une citoyenne suisse décède à l'étranger, l'autorité étrangère compétente en informe la représentation suisse concernée. En tant que proche, vous pouvez également transmettre l'acte de décès établi à l'étranger à la représentation suisse du pays dans lequel le décès est survenu, qui le transmettra à la commune d'origine du défunt ou de la défunte.

Si une personne souhaitait reposer en Suisse, la représentation suisse s'occupe aussi des documents nécessaires pour le rapatriement. À Genève, le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire prend en charge l'organisation du transfert du corps en Suisse, ou son transport à l'étranger (uniquement par avion).

# CONTACTS UTILES

## **DIRECTIVES MÉDICALES ANTICIPÉES, DON D'ORGANES ET DON DU CORPS À LA SCIENCE**

### **FMH (Fédération des Médecins Suisses)**

Secrétariat général  
Elfenstrasse 18, case postale 300  
3000 Berne 15  
Tél. +41 31 359 11 11  
info@fmh.ch  
www.fmh.ch

*Dispositions de fin de vie*  
Document en ligne: [bit.ly/fmh\\_dfv](http://bit.ly/fmh_dfv)

### **OSP (Organisation Suisse des Patients)**

Antenne de consultation Genève  
HUG  
Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4  
1211 Genève 14  
Tél. +41 22 372 22 22  
ge@spo.ch  
www.spo.ch/fr/

Informations utiles: [bit.ly/spo\\_informations\\_da](http://bit.ly/spo_informations_da)

### **HUG (Hôpitaux universitaires de Genève)**

Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4  
1205 Genève  
Tél. +41 22 372 33 11

Informations utiles:  
[www.hug-ge.ch/directives-anticipees](http://www.hug-ge.ch/directives-anticipees)

Brochure en ligne: [bit.ly/hug\\_informations\\_da](http://bit.ly/hug_informations_da)

### **Registre national du don d'organes – Swisstransplant**

Swisstransplant  
Effingerstrasse 1  
Case postale  
3011 Berne  
Tél. +41 58 123 80 00  
info@swisstransplant.org  
www.swisstransplant.org/fr/

## **ENTREPRISES DE POMPES FUNÈBRES ET PRÉVOYANCE FUNÉRAIRE**

### **Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire**

Avenue de la Concorde 20  
1203 Genève  
Tél. +41 22 418 60 00  
pompes-funebres@ville-ge.ch  
www.ville-ge.ch

### **Pompes funèbres générales Genève SA**

Avenue Cardinal-Mermillod 46  
1227 Carouge  
Tél. +41 22 342 30 60  
agence@pfg-geneve.ch  
www.pfg-geneve.ch

### **Pompes funèbres A. Murith SA**

Boulevard de la Cluse 89  
1205 Genève  
Tél. +41 22 809 56 00  
murith@murith.ch  
www.murith.ch

### **Service de l'état civil de la ville de Genève**

Rue de la Mairie 37  
1207 Genève  
Tél. +41 22 418 66 50  
etat-civil@ville-ge.ch  
www.ville-ge.ch

## **TESTAMENT ET SUCCESSION**

### **Justice de paix (successions)**

Rue des Glacis-de-Rive 6  
Case postale 3950  
1211 Genève 3  
Tél. +41 22 327 69 60  
jp@justice.ge.ch  
www.ge.ch/justice/justice-de-paix

### **Services des successions de l'administration fiscale cantonale (AFC)**

Rue du Stand 26  
Case postale 3937  
1211 Genève 3  
Tél. +41 22 327 81 73  
www.ge.ch/impots-cas-deces

### **Secrétariat de la Chambre des Notaires de Genève**

Rue Farel 10  
1204 Genève  
Tél. +41 22 310 72 70  
www.notaires-geneve.ch

# GLOSSAIRE

## CAVEAU

Le caveau funéraire appelé aussi « caveau familial » est une fosse maçonnée en profondeur au sein d'un cimetière afin d'y recevoir les cercueils ou les urnes, en général des membres d'une même famille. Séparés par des plaques de béton, les cercueils sont déposés les uns par-dessus les autres au sein d'un même caveau. Des urnes peuvent venir y côtoyer les cercueils. Lorsqu'il s'agit d'un petit caveau contenant des urnes funéraires on parle alors de caverne.

Dans les cimetières municipaux de la Ville de Genève, l'autorisation de construire un caveau est accordée si la concession est acquise pour une durée de 99 ans et uniquement dans un quartier aménagé à cet effet. Chaque emplacement peut accueillir le nombre de défunt-e-s défini dans la concession. Les corps inhumés dans un caveau, doivent être déposés dans des cercueils métalliques soudés, pour une durée d'au moins 40 ans.

## COLUMBARIUM

Lieu, dans un cimetière, composé de niches (ou cases) dans lesquelles sont déposées les urnes cinéraires contenant les cendres d'un-e défunt-e.

Dans les cimetières municipaux de la Ville de Genève, les cases sont disponibles sous la forme de concession, pour une période de 20 ans au minimum, renouvelable jusqu'à concurrence de 99 ans. Chaque case ne peut accueillir que des urnes cinéraires, mais au maximum quatre personnes, dans les limites de l'espace disponible.

## CONCESSION

La concession permet de réserver un emplacement et de s'assurer, par exemple, qu'un couple puisse être enterré ensemble. La concession est payante et renouvelable.

Dans les cimetières municipaux de la Ville de Genève, le Service des pompes funèbres peut octroyer des concessions d'inhumation de corps



ou de cendres - dont certaines ont une orientation spécifique - pour une période de 20 ans au minimum, renouvelable jusqu'à concurrence de 99 ans.

## CONCESSION RÉSERVÉE

Lorsqu'une personne, de son vivant, souhaite qu'un emplacement déterminé soit réservé pour sa sépulture, il est possible de conclure un contrat de réservation de concession auprès du cimetière de son choix.

Dans les cimetières municipaux de la Ville de Genève, les réservations sont accordées pour une période d'au moins 20 ans.

## DIRECTIVES MÉDICALES ANTICIPÉES

Le fait qu'une personne exprime par écrit ses dernières volontés sur le type de soins qu'elle souhaite recevoir ou non, selon des situations données, dans l'éventualité où elle ne serait plus en mesure de s'exprimer par elle-même pour cause de maladie, accident ou perte de faculté de discernement. Toute personne capable de discernement, indépendamment de son âge et son état de santé peut rédiger des directives anticipées.

## INCINÉRATION

L'incinération (ou crémation) est une méthode funéraire visant à brûler et réduire en cendres le corps d'un-e défunt-e. Les cendres peuvent être recueillies dans une urne. Cette dernière est remise aux proches, qui peuvent la déposer au cimetière dans un columbarium, dans une tombe (on parle alors de tombe cinéraire) ou la conserver à la maison. Les cendres peuvent également être dispersées dans un jardin du souvenir.

Dans les cimetières municipaux de la Ville de Genève, il est également possible de procéder à l'inhumation de cendres dans une sépulture existante (tombe ou columbarium), dans la limite de quatre personnes incinérées.

## INHUMATION

Le ou la défunt-e est placé-e dans un cercueil que l'on enterre au cimetière. Selon le cimetière, on peut choisir entre une tombe individuelle et un caveau familial.

## JARDIN DU SOUVENIR

Lieu de dispersion pour les cendres d'un-e défunt-e. Dans la plupart des cas, ce sont des espaces anonymes, des caveaux collectifs. Dans certains cimetières, il peut aussi s'agir d'un puits de dispersion dans lequel sont versées les cendres.

Dans les cimetières municipaux de la Ville de Genève, seul le Service des pompes funèbres procède au dépôt de cendres.

## Impressum

Éditeur : Département de la cohésion sociale et de la solidarité

Coordination et rédaction : Service des pompes funèbres cimetières et crématoire

Conception graphique : [www.emilie.li](http://www.emilie.li)

Illustrations : [www.paroachat.ch](http://www.paroachat.ch)

Impression : Ville de Genève

## MEMBRE FLAMME

La Ville de Genève gère un fonds spécial intitulé « Fonds spécial La Flamme » créé à la suite de la dissolution de La Flamme (société mutuelle genevoise de crémation, fondée sous la forme associative le 20 février 1903 et dissoute en 2005, suite à la reprise des actifs et des engagements envers les membres par la Ville de Genève).

Ce fonds est destiné à couvrir les prestations garanties aux membres de La Flamme, conformément aux règles découlant du protocole (et du Règlement fixant les conditions d'utilisation du « Fonds spécial La Flamme » (LC 21 352). Il est destiné à s'épuiser au fil des ans, en fonction de la disparition des bénéficiaires.

## PRÉSENTATION DU CORPS

Présentation du corps d'un-e défunt-e en chambre mortuaire, dans un cercueil (qui peut être ouvert ou fermé) quelques jours avant les obsèques.

## PRÉVOYANCE FUNÉRAIRE

La prévoyance funéraire permet à une personne d'organiser ses propres obsèques par le biais d'un contrat et de régler ainsi les questions organisationnelles et financières.

## TOMBE À LA LIGNE

L'ensevelissement se fait dans une fosse creusée « à la ligne ». C'est-à-dire que les tombes se succèdent à la suite les unes des autres, sans aucune distinction de culte ou autre. Il n'est donc pas possible de réserver un emplacement. En règle générale, la tombe à la ligne est gratuite pour celles et ceux qui étaient résidents de la commune à laquelle le cimetière appartient.

Dans les cimetières municipaux de la Ville de Genève, les tombes de corps et de cendres occupent des secteurs différents et la durée du délai d'inhumation est de 20 ans.

La tombe à la ligne ne peut pas être renouvelée après la fin du délai d'inhumation, mais une exhumation et une nouvelle inhumation dans une autre tombe est possible.



**Service des pompes funèbres,  
cimetières et crématoire**

Villa Concorde  
Avenue de la Concorde 20  
1203 Genève

Tél. +41 22 418 60 00  
Permanence téléphonique 24h/24 et 7j/7

[pompes-funebres@ville-ge.ch](mailto:pompes-funebres@ville-ge.ch)  
[www.geneve.ch](http://www.geneve.ch)